



# FONDS D'AIDE A L'INITIATIVE DES JEUNES DE COTE-D'OR



# 1. PRESENTATION GENERALE

## Introduction

Le Fonds d'Aide à l'Initiative des Jeunes a été créé voici quinze ans par la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports. De nombreuses communes, des associations, la Caisse d'allocations familiales et l'ACSE (ex FASILD) sont partenaires de ce dispositif.

A l'origine, le fonds ne fonctionnait que sur une partie du département. Depuis 2005, il couvre toute la Côte-d'Or.

Le Fonds d'Aide à l'Initiative des Jeunes a pour but de développer la créativité, l'engagement, la prise de responsabilité et l'autonomie des 13-25 ans en Côte-d'Or.

Chaque année, il permet d'accompagner environ 200 jeunes et de soutenir une quarantaine de projets.

Voici, en résumé, comment il fonctionne.

## De l'idée au projet

### 1. Au départ, une idée

Au début, il y a souvent un rêve. Une idée simple ou un peu folle qui germe dans la tête des jeunes. Mais les rêves sont difficiles à réaliser : Comment faire ? Par où commencer ? Où trouver de l'aide, de l'argent ?

Le Fonds d'Aide à l'Initiative des Jeunes se propose d'accompagner les jeunes pour qu'ils trouvent des réponses à ces questions.

### 2. Accompagner

Car le FAIJ, c'est avant tout un réseau de personnes : animateurs, éducateurs, ils sont formés à l'accompagnement des projets et respectent un cadre d'intervention précis destiné à rendre les jeunes plus autonomes, plus responsables et plus confiants dans leurs capacités.

### 3. Financer

Ces adultes aident les jeunes à construire leur projet et les préparent à le présenter devant un « jury » : le comité d'attribution. Ce comité réunit les financeurs du fonds et des personnes ressource situées sur le même territoire que les jeunes.

Le comité échange avec les jeunes, les conseille et finance les projets qui répondent aux critères du FAIJ. Il peut accorder des prix allant jusqu'à 800 €.

### 4. Les critères

Les critères du Fonds d'Aide à l'Initiative des Jeunes ont été définis collectivement par les membres du réseau FAIJ. Ils visent à vérifier que les projets vont dans le sens des objectifs du FAIJ :

- projets construits et suffisamment préparés
  - portés véritablement par des 13-25 ans qui en sont à l'initiative
  - incitant les jeunes à se dépasser
- ... et à s'ouvrir aux autres.

### 5. Les projets

La préparation terminée, c'est aux jeunes de jouer ! Le projet leur appartient. Ils le vivent et le conduisent de la façon la plus autonome possible. Dans certains cas, un adulte peut néanmoins les accompagner, par exemple s'ils sont mineurs, ou lors d'une activité sportive nécessitant un encadrement...

Les critères du FAIJ permettent de soutenir des projets très variés : spectacle de danse, voyage humanitaire, organisation de concert, randonnée sportive... De nombreux domaines permettent aux jeunes de se construire.

### 6. L'après

En recevant un prix, les jeunes s'engagent à faire le bilan de leur projet. Une évaluation est donc réalisée avec eux, qui permet, entre autres, de rendre des comptes aux financeurs et de prendre conscience des compétences acquises.

Mais l'aventure ne s'arrête pas là car les jeunes sont invités à témoigner de ce qu'ils ont vécu à l'occasion d'événements locaux ou lors de la journée annuelle des FAIJ. Le FAIJ s'inscrit en effet dans une perspective de réciprocité : après avoir reçu, il est normal de faire profiter les autres de son expérience. Et, qui sait, cela donnera peut-être l'envie à quelques-uns de se lancer à leur tour dans un projet...



## 2. LE MAILLAGE TERRITORIAL DES FAIJ EN COTE-D'OR

### Introduction

Historiquement, il y a d'abord eu des fonds locaux d'Aide à l'initiative des jeunes. L'idée était de proposer le dispositif sur un territoire limité à une commune ou à un canton et de prendre appui sur une association ou sur un service municipal pour accompagner les jeunes.

Les FLAIJ ont ainsi été trois, puis dix... Aujourd'hui, ils sont une vingtaine.

Mais l'ensemble du territoire départemental n'était pas couvert et cela posait la question de l'égalité des jeunes Côte-d'Or face au dispositif. En 2005, sous l'impulsion d'une directive nationale du Ministre des Sports, de la jeunesse et de la vie associative, un fonds départemental a vu le jour.

Complémentaire des fonds locaux, le fonds départemental d'Aide à l'initiative des jeunes est destiné à tous les 13-25 ans qui résident sur un territoire dépourvu de fonds local.

### FLAIJ et FDAIJ : un fonctionnement proche

Les objectifs et les critères des FLAIJ et du FDAIJ sont identiques. Les différences qui existent entre les deux fonds concernent uniquement certaines modalités de fonctionnement.

- **Dans le cas des fonds locaux,**
  - l'accompagnement des jeunes est assuré par un animateur socio-culturel appelé correspondant local ;
  - Le comité local d'attribution est composé de la DRJS, la CAF, d'élus politiques et associatifs, de personnes qualifiées et du correspondant local ;
  - Le fonds est géré par une association ou une commune.

- **Dans le cas du fonds départemental,**
  - L'accompagnement des jeunes est assuré par un correspondant départemental. Deux personnes remplissent actuellement cette fonction. L'une est salariée de l'Union Départementale des MJC et l'autre de la Fédération Départementale des Centres Sociaux<sup>1</sup>.
  - Pour assurer un bon suivi des projets, un référent local est également trouvé chaque fois que cela est possible. Le référent définit son niveau d'intervention avec le correspondant départemental.
  - Le comité départemental d'attribution est composé de : la DRJS, la CAF, l'UDMJC, la FDSC, un représentant des FLAIJ, le référent local et la correspondante départementale. Des élus associatifs et politiques sont également invités en fonction de la localisation des candidats.
  - Le fonds est géré par la FDSC.

~ ~ ~

---

<sup>1</sup> Comme de nombreux FLAIJ étaient portés par des MJC ou des centres sociaux, l'UDMJC et la FDSC sont naturellement devenues des partenaires privilégiés du FDAIJ. Elles peuvent le cas échéant orienter les jeunes vers des structures de leur réseau, et sont en contact étroit avec les FLAIJ.

# 3. L'ANIMATION DU RESEAU FAIJ

## Introduction

Le soutien et le développement des FAIJ ne sauraient se faire sans une véritable animation du dispositif.

En effet, pour que celui-ci possède une dimension départementale, il faut que tous ses acteurs poursuivent des objectifs communs, que les mêmes critères soient partout en vigueur, et que le fonctionnement de chaque comité garantisse une égalité de traitement de tous les candidats quelle que soit la commune dans laquelle ils résident.

Les accompagnateurs de projets sont par ailleurs très demandeurs d'échanges tant sur leurs pratiques d'accompagnement que sur l'animation du comité d'attribution ou la promotion du FAIJ auprès des jeunes.

La Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports propose un panel d'actions destinées à assurer la cohérence du dispositif et à soutenir les correspondants.

## Les regroupements annuels

Deux rencontres annuelles sont proposées :

- La première, réservée aux correspondants est destinée à échanger sur les critères du FAIJ, dresser un bilan de l'année et définir les priorités de l'année suivante.
- La deuxième est ouverte aux jeunes et aux partenaires locaux des FAIJ. Elle prend la forme d'une journée festive de témoignages et de démonstrations. Elle réunit traditionnellement une centaine de participants et se déroule chaque année sur un site différent.

## La formation

Des formations sont proposées chaque année aux correspondants et aux membres des comités d'attribution.

A travers des thèmes variés, elles visent à :

- Accroître les savoirs et les savoirs faire de chacun ;
- Développer « les échange de pratiques » ;
- Elaborer des outils et des documents communs à tous : imprimés pour les jeunes, référentiels de bonne pratiques ;
- Dire et préciser les valeurs et les objectifs du FAIJ ;
- Questionner et faire évoluer le dispositif ;
- Créer une dynamique de réseau.

## Le site internet : <http://projetsjeunes21.net>

Lancé en mars 2005, le site internet s'adresse autant aux jeunes qu'aux accompagnateurs de projets et aux référents locaux.

On y trouve une présentation du dispositif, un forum, des comptes rendus de projets et des documents à télécharger.

Chaque correspondant dispose par ailleurs d'un espace réservé, accessible grâce à un mot de passe. La possibilité est ainsi offerte à chaque FLAIJ de diffuser des informations locales et de mettre en ligne des témoignages. Les jeunes sont incités à saisir eux-mêmes le récit de leurs aventures.

L'animation du site a été confiée à la MJC de Chenôve, où existent à la fois un FLAIJ et un centre multimédia.

~ ~ ~